

SCI 1309

**Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros**

**Siège social :
66 rue des Roissys – 92320 CHATILLON**

RCS NANTERRE en cours

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit octobre, à neuf heures,

Les associés de la SCI 1309 se sont réunis au siège social de la société en Assemblée Générale Ordinaire suite à la signature des statuts de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline QUENAULT.

La Présidente constate la présence de :

- Madame Caroline QUENAULT 500 parts
Numérotées de 1 à 500
- Monsieur Nicolas LESUEUR..... 500 parts
Numérotées de 501 à 1.000

SOIT AU TOTAL..... 1.000 parts

Correspondant à l'ensemble des parts sociales composant le capital social.

La totalité du capital étant représentée, l'assemblée valablement constituée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du gérant de la société,
- Pouvoirs pour formalités.

La discussion est alors ouverte, puis, après délibération entre tous les associés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de gérante de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame Caroline QUENAULT, née le 29 juillet 1981 à Saint-Maur-des Fossés (94100), de nationalité française, demeurant 66 rue des Roissys – 92320 CHATILLON, ayant conclu un contrat de PACS sous le régime de la séparation de biens

Cette dernière déclare accepter expressément ces fonctions en précisant qu'il n'existe aucun empêchement, incompatibilité ou interdiction à ce qu'elle puisse exercer les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités requises de dépôt, de publicité ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à neuf heures trente.


Caroline QUENAULT

"Bon pour acceptation des fonctions de Gérant"

Signé par :

8B482CA237D54F5...

Nicolas LESUEUR

Signé par :

A01ADD3CC39D4C6...